



REF : Mission CNIG 2019.185
Salle Arago 10h30 – 13h00

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* du CNIG du 3 avril 2019

Objet : Réunion de la commission *Données* du CNIG du mercredi 3/04/2019 de 10h30 à 13h00.
Thématique : « Hydrographie et parcellaire »

Ordre du jour :

1. L'AFB : évolution
2. BDTopage : Etat des lieux
3. Zones inondables :
 - Production de cartographie, diffusion et usages
 - Présentation de Géorisque
4. Zones humides
 - Théorie
 - Inventaires à la mise à disposition des données zones humides
5. Pourquoi la désignation cartographique à grande échelle est indispensable à la connaissance préalable à la mise en œuvre de la GEMAPI ?
6. Liste des données de référence

Documents joints :

- Présentations en ligne : http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Prochaine réunion de la commission : mercredi 12 juin, à confirmer
Thème : « Etat des lieux »

Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président	Laurent Breton – AFB
Alexandre Loubet – SNA La poste	Guillaume Leseq – DGPR
Alix Marc – AITF	Jean-Pierre Arrondeau – EPTB Vilaine
Caroline Pénil – AFB	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Olivier Dissard – MTES/CGDD/DRI/MIG	Stéphane Loigerot – BRGM
Fabien Blanchet – FMA	
François Chirié – IGN	Excusés : Bertrand Clergeot, Marc Léobet

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	19/04/2019	Les participants.	Commission Données
Validation	22/03/2019	Dominique Caillaud	Président

Compte rendu synthétique :

Toutes les présentations sont sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=640.

1) AFB : évolution

Par Caroline Pénil et Laurent Breton, AFB

Le 1er janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) et Parcs nationaux de France ont regroupé leurs compétences pour créer l'AFB (Agence française pour la biodiversité). En 2020, après un nouveau rapprochement avec l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), l'AFB deviendra l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

2) BDTopage : Etat des lieux

Par Laurent Breton, AFB

Depuis la signature de la convention de coopération IGN - ONEMA relative à la BD TOPAGE® en décembre 2016, la production initiale de ce référentiel hydrographique français a notablement avancé : 92% des tronçons ont été produits, les surfaces hydrographiques ont été initialisées sur l'ensemble du territoire. Il est prévu de terminer cette production initiale à la fin du 1^{er} semestre 2019. Le 2nd semestre sera consacré aux post-traitements, et contrôles qualité et préparation de la diffusion. Celle-ci est prévue fin 2019 ou début 2020.

Parallèlement, l'IGN met en œuvre une plateforme collaborative (future part de la Géoplateforme) pour simplifier et fluidifier la collecte et le traitement des mises à jour et corrections proposées par les partenaires. Les fonctionnalités de cette plateforme évolueront pour permettre aux partenaires « de confiance » de faire des corrections attributaires directement sur la base de production. De plus, l'enrichissement de la BD TOPAGE® par des inventaires et cartographies locales est en cours d'étude (dont les cours d'eau police de l'eau produits par les DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer)).

BD TOPAGE® (dès sa disponibilité) et thème hydrographique de la BD TOPO® (depuis l'édition 2017.1) sont sous Licence Ouverte 1.0 d'Etalab. En outre la prochaine édition de la BD TOPO® (2019.1) bénéficiera des améliorations issues de la production initiale de la BD TOPAGE® (amélioration de la topologie, corrections diverses et enrichissement géométrique).

Une tournée en région est en cours d'organisation en 2019 pour présenter le projet et son avancement et impliquer les partenaires intéressés.

Pour en savoir plus :

<https://bdtopage.eaufrance.fr>

<https://espacecollaboratif.ign.fr/group/131>

Remarque :

La BD TOPAGE est actuellement accessible sur l'espace collaboratif de l'IGN, mais dans un modèle qui va évoluer lors de sa mise à disposition complète. Elle sera accessible dans sa forme définitive en janvier 2020.

3) Zones inondables

La cartographie des zones inondables : production, diffusion et usages

Par Guillaume Leseq, DGPR

La cartographie d'un phénomène aléatoire comme les inondations pose de nombreux défis, d'abord pour établir l'étendue possible ou probable du phénomène, ensuite pour transposer les scénarios envisageables dans des documents d'aménagement et d'urbanisme, enfin pour informer sur les risques engendrés par cet aléa.

Les méthodes les plus courantes pour cartographier les zones inondables s'appuient sur le relevé des plus eaux connues ou sur des méthodes de modélisation comme la méthode hydro-géomorphologique ou les cartes de zone inondée potentielle, avec des usages variables selon les méthodologies. Les modélisations fondées sur des hypothèses relatives à l'hydrologie et aux conditions d'écoulement entraînent des incertitudes qui expliquent la difficulté à traduire les zonages à l'échelle parcellaire. La transposition d'une carte de zone inondable dans un document d'urbanisme nécessite la prise en compte d'autres facteurs, comme les enjeux exposés mais aussi la concertation du public. L'information du public, enfin, comporte une composante de vigilance, matérialisée par le dispositif Vigicrues, et une composante plus structurelle, nécessitant la collecte et l'harmonisation d'informations de différentes natures sur le portail Géorisques.

Remarque :

Malgré la contrainte de l'usage qui demanderait un support parcellaire, les cartes devant être suffisamment précises pour être opposables, les données IGN (BD topo, BD ortho, voire carte au 1/25 000 agrandie pour les documents plus anciens) sont souvent utilisées, car elles proposent des points de repères plus adaptés (courbes de niveau notamment).

Géorisques : présentation

Par Stéphane Loigerot

La plateforme Géorisques date des années 2012- 2014.

Elle est devenue la plateforme Opendata de la DGPR, avec 180 couches accessibles en direct. Certaines données géographiques (Plans de prévention des risques, directive inondation) sont modélisées dans le standard COVADIS, et sont vérifiées par l'IGN. A signaler que les services ATOM sont remplacés peu à peu, vu qu'ils ne sont plus pris en compte par les navigateurs web.

On estime à 1 million le nombre annuel de transactions immobilières, et à 25000 le nombre de rapports quotidiens téléchargés par les notaires.

⇒ Justifier des zones sans risques est un gros chantier permanent.

Les liens avec le monde de l'assurance sont aussi en pleine expansion, avec l'intégration en cours de données de sinistralité, partagées dans le cadre de l'observatoire national des risques naturels.

Une enquête a montré que les interfaces cartographiques sont encore peu familières à la majorité des utilisateurs ponctuels. Une refonte ergonomique est prévue afin de faciliter l'accès aux informations par les publics non-professionnels.

Voir sur : <http://www.georisques.gouv.fr/>

4) Zones humides

La théorie

Par Caroline Pénil, AFB

Le sujet des milieux humide est riche de données, de milieux, d'acteurs...

Avec la loi sur l'eau et les obligations qui en ont découlé, le besoin d'organisation de cette richesse est devenu incontournable. Ont suivis l'arrêté de 2008 et la modification de 2009.

L'ONEMA puis l'AFB avec le Sandre© ont travaillé sur la proposition d'outils permettant de mettre à plat tous les concepts avec le dictionnaire des données « Milieux humides » aujourd'hui dans sa version 3. A cela s'ajoute, les scénarios d'échange puisque ces travaux garantissent l'interopérabilité. Ils sont accompagnés de développement d'outils de bancarisation chez les partenaires.

En savoir plus :

Centre de ressources : <http://www.zones-humides.org/>

Dictionnaires, modèles et formats d'échange : <http://www.sandre.eaufrance.fr>

Des inventaires à la mise à disposition des données zones humides

Par Fabien Blanchet, FMA (Forum des marais atlantiques)

Le FMA est un syndicat mixte, « Pôle-relais » du Plan d'action gouvernemental en faveur des zones humides de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Pour remplir ses objectifs, le FMA agit dans trois directions avec une approche multidisciplinaire :

- l'accroissement et la diffusion des connaissances sur les zones humides ;
- l'appui méthodologique et technique aux porteurs de projets ;
- l'animation du réseau et de la communauté (publics privés de ces territoires).

Ainsi le Forum des Marais Atlantiques anime un réseau d'acteurs autour des données « inventaires de zones humides » via le « RPDZH » (Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides) créé en 2008 avec les agences de l'eau afin d'améliorer la connaissance autour de la cartographie, de normaliser les données zones humides notamment avec l'AFB et l'Oleau (Sandre), et d'assurer la mise à disposition du référentiel.

Actuellement le Réseau capitalise plus de 350 partenaires, environ 1 000 000 ha de zones humides en France Métropolitaine. L'intégration de nouveaux inventaires se poursuit en fonction des partenariats.

L'ensemble des données des partenaires du réseau (SAGE, collectivités, associations, fédérations,...) est disponible sur : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>

En savoir plus :

www.forum-zones-humides.org

www.reseau-zones-humides.org

Remarques :

- Les collectivités ont accès aux Données et peuvent les diffuser. Ce sont autant de dossiers passionnels et sensibles aux conflits locaux.
- Les référentiels ne sont ni encore exhaustifs ni réglementaires, donc pas opposables aux tiers via le réseau.
- En Rhône Alpes, l'agence de l'eau finance d'autres media. Les divergences sont cependant en voie d'être résolues.
- La BD TOPAGE pourrait servir à la gestion des cours d'eau.
- La mise au format INSPIRE est en cours.

5) Pourquoi la désignation cartographique à grande échelle est indispensable à la connaissance préalable à la mise en œuvre de la GEMAPI*.

Par Jean-Pierre Arrondeau, DGA EPTB Vilaine et secrétaire de la Commission locale de l'eau du SAGE Vilaine.

**La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.*

Le bassin de la Vilaine s'étend sur un peu moins de 11000 km². L'établissement public de bassin de la Vilaine est aujourd'hui composé des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) détenteurs de la compétence GEMAPI, des départements 44, 35 et 56, et bientôt la Région Bretagne.

Ne bénéficiant pas du soutien d'étiage de systèmes aquifères conséquents, les étiages sévères de la Vilaine peuvent succéder à des crues catastrophiques, certes de montée lente mais de durées importantes. Les ressources en eau potable proviennent principalement des eaux superficielles quantitativement fragiles car exposées à des pollutions diffuses. Les milieux aquatiques - cours d'eau et zones humides- ont été fortement dégradés lors des décennies de la « révolution agricole bretonne ».

Pour dynamiser et coordonner les politiques publiques de l'eau, l'Etat et les élus locaux ont initié un Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux rapidement après la loi sur l'eau de 1992. Ce SAGE, élaboré à l'échelle de la totalité du bassin de la Vilaine a été publié en 2003.

Parmi les mesures visant la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (réduction des pollutions à la source, objectifs de qualité ...) il est vite apparu que les actions devaient s'ancrer dans une réalité compréhensible par tous les habitants. Si tous partageaient le constat de la dramatique disparition des zones humides, on pouvait noter que peu avait conscience de la présence et de la localisation de ces zones humides encore existantes dans leurs communes. Le SAGE a décidé un mécanisme d'inventaire local, et d'inscription obligatoire de ces inventaires dans les documents d'urbanisme (à l'époque POS, aujourd'hui PLU).

L'information géographique fine doit être superposable à l'échelle du cadastre, source de référence pour les habitants et les aménageurs.

Remarques :

- Il manque un ou des leviers pour protéger les zones humides.
- Pour aller au bout des démarches règlementaires, on a besoin d'un cadastre géolocalisé.
- Aucun outil n'est disponible pour élus et ingénieurs quand ils veulent superposer toutes les contraintes, pollution, zones humides, aires à risques.

⇒ Les besoins locaux sont pressants et le sujet mérite d'être saisi : c'est l'exemple d'un thème auquel le CNIG pourrait offrir une table de réflexion avant que des organisations hétérogènes ne se mettent en place dans les territoires.

6) Liste des données susceptibles d'être de « référence »

Par Pierre Vergez

La liste est accessible en pdf ou ods ici : http://cnig.gouv.fr/?page_id=653.

La commission règles de mise en œuvre est en train d'établir une classification de la Donnée géographique. Elle souhaite que les membres des 3 principales commissions, dont la commission Données, soient consultés.

C'est en application de la récente adoption, par le comité INSPIRE, d'une nouvelle procédure de rapportage qui supprime de nombreux indicateurs et en ajoute deux :

- le suivi des données dites prioritaires
- le suivi des données de référence, nationale ou régionale.

Le suivi des Données dites prioritaires (pour la Commission européenne) regroupe des données de reportages environnementaux. Elle a été établie au niveau européen par la Commission et les Etats membres. Les Données existantes, sont produites sous le contrôle du ministère et ne sont pas soumises au CNIG. (C'est la première colonne).

Le suivi des Données dites de référence est lié au caractère "de couverture nationale ou régionale". Seront "de référence", au moins celles qui feront l'objet d'un large accord. Celles qui figurent dans les textes règlementaires en font partie de droit.

On vise donc des Données existantes, pas des programmes ou des projets. De plus, le rapportage européen ne cible pas les niveaux infrarégionaux.

Tous les commentaires sur cette liste peuvent être transmis au CNIG qui fera suivre.